



LA CGT FIDELIA APPELLE TOUS LES SALARIES A FAIRE GREVE OU TELEGREVE

LE LUNDI 20 JANVIER 2025

**POUR NOS CONGES, NOS PLANNINGS,
NOTRE DROIT AU REPOS ET AU
RESPECT**



Dans tous les départements, les contraintes s'empilent et pèsent sur l'organisation des salariés.

A l'heure où s'achèvent les négociations sur la QVCT (Qualité de vie et conditions de travail), les salariés n'ont jamais autant subi de restrictions. La dernière en date porte sur l'impossibilité de poser des CET.

Contraintes pour la pose des congés :

- Prévisionnel des congés de plus en plus limité
- 2 jours de présence obligatoire sur site
- Délai de prévenance augmenté pour poser des CP
- Nouvelles règles malhonnêtes pour la pause des CET

Télétravail:

- Chantage au télétravail
- Refus de report des jours TLT

Des plannings contraignants :

- Horaires bloquants
- Multiplication des plages horaires
- Des horaires en escaliers
- Plannings « optimisés » ou bouche-trou au mixte pour les nouveaux embauchés

Management répressif:

- Entrave à la liberté d'expression
- Intimidations et pressions
- La chasse aux malades

**NOUS
DEMANDONS**



- LA FIN DE CES CONTRAINTES**
- L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL CHEZ FIDELIA.**

FIDELIA A LES MOYENS D'ORGANISER LE TRAVAIL DANS LE RESPECT DES SALARIES

Comment déclarer mon temps de grève ?



Etape 1 - L'appel à la grève : Dès lors qu'une organisation syndicale appelle à la grève pour appuyer des revendications professionnelles, c'est qu'elle l'a dûment déclaré.

Vous êtes alors tout à fait fondé à suivre le mouvement sans aucun préavis ni contrainte.

L'employeur ne peut vous en empêcher ce serait une atteinte à une liberté fondamentale.

Vous pouvez saisir dans Lifebox votre grève avant de la faire ou après, et prévenir votre responsable si vous le souhaitez.

Etape 2 - Comment déclarer ma grève ? :

Depuis Lifebox :

Accéder à la page « Saisir une absence », sélectionner : « Absence diverses » puis raison « Grève ».

Sélectionner:

« J » pour déclarer une journée complète via la saisie du jour de grève.

« D » pour déclarer un temps de grève en heure (**1 heure minimum**) en saisissant l'heure de début puis de fin de grève.



Facebook : **CGT Fidélia Assistance**

Instagram : **#lacgtfidelia**

Je souhaite rejoindre la CGT FIDELIA :

cgtfidelia@fidelia-assistance.fr

